

Au conseil municipal du 18 décembre 2014

Pour le dernier conseil municipal de l'année et réunis sous la présidence du maire Alain PIERRE, les élus ont pris les décisions suivantes et ont effectué un bilan des actions en cours.

Le conseil municipal a tout d'abord pris connaissance du Rapport Relatif au Prix et à la Qualité du Service d'eau potable présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts Faucilles concernant l'année 2013. Il est à noter qu'une étude hydrogéologique de protection de la source de Rejonrupt (la Xatte) est en cours de réalisation.

Le conseil municipal accepte la proposition de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) pour une attribution de 180 391€ correspondant à la compensation du produit des taxes versées directement à la CAE, diminuée du montant des charges que la commune a transféré lors de son adhésion.

Cette compensation respecte la charte financière validée par tous les maires qui avait pour objectif de conserver les revenus initiaux sans provoquer d'augmentation des impôts perçus par les communes.

En raison de la création des Nouvelles Activités Périscolaires et des emplois subventionnés créés, des ajustements de crédit sont effectués notamment sur la ligne budgétaire des salaires qui est augmentée de 5000€. Le Maire a adressé ses félicitations à toutes les personnes salariées et bénévoles qui ont œuvré à la mise en place de ces activités qui ont été très appréciés grâce à la qualité de l'encadrement et des ateliers proposés.

La liste des actions et travaux en cours a été commentée et un débat d'orientation budgétaire a été engagé afin de préparer les grandes lignes du prochain budget dont les investissements principaux concerneront la poursuite des travaux d'entretien des bâtiments et des aménagements de bourg. La commission "cimetières" travaille actuellement sur la rédaction d'un état des lieux des concessions des anciens cimetières qui sera suivie d'une proposition de gestion avec l'élaboration d'un règlement.

La commission "voirie" donnera son avis sur la proposition d'aménagement de Bourg au Roulon à la suite de l'examen de l'avant projet proposé par le maître d'œuvre qui a été retenu.

Le maire informe que les travaux de renforcement électrique de la rue du fort au Roulon sont en cours, que les travaux de renforcement du réseau d'eau potable sont programmés et seront réalisés dès que possible.

Un avis positif a été donné pour les horaires modulés de l'éclairage public adaptés, techniquement dans la mesure du possible, aux besoins des secteurs concernés. Le maire a rappelé qu'une heure d'éclairage coûte annuellement au contribuable 1400€ pour la consommation électrique.

Un état des actions de la Communauté d'Agglomération a été présenté. On note avec satisfaction l'intérêt porté par les manuziens pour la demande de "pass communautaires" dont le nombre ne cesse d'augmenter avec 140 pass distribués de janvier à octobre 2014 ; ces pass permettant aux manuziens de pouvoir profiter de tarifs avantageux pour l'accès aux équipements de la communauté. 66 abonnements à la Bibliothèque Multimédia Intercommunale ont été demandés.

Le maire a rappelé que des fonds de concours sont attribués aux communes membres de moins de 2000 habitants. Pour la rénovation de la mairie il a été de 8765€ et pour les prochains travaux de la chapelle de Thiérouze 10 818€ sont accordés.

La Communauté a également décidé de prendre en charge la part revenant à la Commune pour le financement des transports scolaires des élèves des classes élémentaires et maternelles pour un montant de 6400€.